

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et, TONDEUR Mrs BISIAUX, BLOMME, BRUYERE, CAVALLIE, LAGNY, MICHAUX, PETIT, TONDEUR et TRIPIANA.

Absent ayant donné procuration :

Absent : M MARIEZ, M DRUESNE

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 25/02/2026

La séance est ouverte à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Le compte rendu du Conseil municipal du 19 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu la convention signée entre la commune et l'État le 26/10/2023.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que M Christian BISIAUX a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M Alain MICHAUX, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

MAIRIE DE LOUVIGNIES-QUESNOY - MAIRIE DE LOUVIGNIES-QUESNOY - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 871 569,09	620 868,83	2 492 437,92
	Recettes réalisées (1)	B	1 152 012,69	657 133,99	1 809 146,68
	Restes à réaliser	C	479 836,61	0,00	479 836,61
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 024 254,54	877 221,10	2 901 475,64
	Dépenses réalisées (1)	E	1 048 141,79	659 915,13	1 708 056,92
	Restes à réaliser	F	101 613,63	0,00	101 613,63
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	103 870,90	-2 781,14	101 089,76
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	152 685,45	256 352,27	409 037,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	256 556,35	253 571,13	510 127,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	378 222,98	0,00	378 222,98
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	634 779,33	253 571,13	888 350,46

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les montants des reports de fonctionnement et d'investissement en fin d'exercice 2025 et propose de les affecter la manière suivante :

Le résultat d'investissement cumulé de : 256.556,35 € et sera affecté au R 001

L'excédent de fonctionnement cumulé de : 253.571,13 € et sera affecté au R 002

Abstention : 0

Opposition : 0

Pour : 13

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au décès de Mme Alexandra LEBON, les membres de la famille ont déposé une demande d'aide afin de les aider à payer les obsèques. La commission sociale s'est réunie et propose de leur allouer la somme de 500€. Il est demandé au conseil d'approuver cette somme

Abstention : 0

Opposition : 0

Pour : 13

TARIF DEPASSEMENT HORAIRE GARDERIE DU SOIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les horaires de la garderie du soir (18h00) ne sont pas toujours respectés, ce qui oblige le personnel à quitter son travail plus tard. Il est proposé d'instaurer, à compter du Lundi 09 Mars 2026, un tarif significatif de 5€, facturé pour tout dépassement, afin de responsabiliser les parents pour qu'ils arrivent avant l'heure de fermeture de la garderie.

Abstention : 0

Opposition : 0

Pour : 13

QUESTIONS DIVERSES

- Affaire Minon devant le tribunal administratif, selon notre avocate pas d'audience prévue pour le moment car le tribunal est engorgé.
- Location des parcelles A672 -A673 et A674 : retour de la DDTM négatif pour Mme Plouchart. Mme Ploichart va faire appel, on attend.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h00.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M

CAVALLIE F.

DRUESNE H.
ABS

LAGNY G.

MARIEZ Ch.
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.